

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Août 2020

Excusées : Emilie LANGLOIS (procuration à Christian VITU), Gabrielle CARVALHO (procuration à Céline VUILLEMIN)

Secrétaire de séance : Alexandra DELY

Approbation du Conseil Municipal du 07 Juillet 2020 : voté à l'unanimité.

Délégations de Monsieur le Maire :

- Process Informatique : deux écrans : 405.16 €
- Bureau Vallée : armoires secrétariat : 678.82 €

Désignation du représentant communal à la Société SPL-XDEMAT :

La commune de Raon aux Bois est actionnaire de la société SPL-DEMAT sur le département des Vosges.

Conformément à l'article 2 du règlement intérieur, les collectivités, situées sur le territoire d'un même département, sont réunies en Assemblée spéciale et dispose d'un représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-Xdemat.

Conformément à l'article 14 des statuts de la société, le mandat des représentants des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales prend fin lors de chaque renouvellement de l'instance délibérante de la collectivité.

Suite aux élections municipales les 15 mars et 21 juin 2020 et donc au renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il convient donc de procéder à la désignation d'un nouveau représentant au conseil d'administration.

A ce titre, une élection dématérialisée va être organisée par la société.

La première étape de cette élection est le recueil des candidatures à ce poste.

Monsieur Gilles BONNE se porte candidat.

Voté à l'unanimité.

Adhésion au contrat groupe Assurances Statutaires 2021-2024 :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 18/12/2019, mandaté le Centre de Gestion des Vosges afin de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Propositions :

- Durée du contrat : 4 ans avec une date d'effet au 01/01/2021.

Agents affiliés à la CNRACL :

- Risques garantis : congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, accident du travail, maladie professionnelle.
- Conditions tarifaires de base : taux de 6.02 % avec 10 jours de franchise en maladie ordinaire sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

Agents affiliés à l'IRCANTEC :

- Risques garantis : congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, accident du travail, maladie professionnelle.
- Conditions tarifaires de base : taux de 0.85 % avec 15 jours de franchise sur maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

Voté à l'unanimité.

Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services SEGILOG :

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la Commune arrive à échéance.

La société SEGILOG propose de renouveler ce contrat pour une durée de trois ans.

Pour ces trois années, la commune s'engage sur un montant total de 8700 € HT (soit 2900 € annuel) se décomposant ainsi :

3 x 2610 € HT pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels

3 x 290 € HT pour la maintenance et la formation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer ce contrat.

Voté à l'unanimité.

Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie :

Depuis le 01 Juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence.

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- d'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- d'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence.
- d'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- de proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 120 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Ces prestations d'ingénierie et de moyens sont indemnisées à hauteur de 0.5 € par MWh, soit une indemnité de moins de 1% du marché actuel pour le gaz et moins de 0.4 % pour l'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de l'autoriser à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les formulaires de participation à des marchés proposés.

Voté à l'unanimité.

#### Informations diverses :

- Intervention de Christophe NAEGELEN qui remercie Monsieur le Maire de l'avoir convié à la visite de Vosges Méthanisation et de sa présence au Conseil Municipal.
- Deux agents (l'une en congé parental et l'autre en position de disponibilité) ont demandé à être réintégrés au CNAS (Centre National d'Aide Sociale), l'ancien Maire les ayant radiés. Après discussion, le Conseil Municipal décide de donner une réponse positive à l'agent placé en congé parental mais de ne pas réintégrer les agents en disponibilité.
- La commune a reçu un devis de la société CITEOS pour la dépose et la repose de 13 luminaires Rue de la Senadère, suite au raccordement électrique de l'antenne TDF. Cette antenne devait être une opération blanche pour la commune. Affaire à suivre.
- Monsieur le Maire exprime son mécontentement envers la société CITEOS qui ne répond plus aux demandes de la Commune.
- Une nouvelle convention a été signée avec Vosges FM pour une durée de 12 mois. Cette convention intègre 3 campagnes de promotion intensives au choix dans l'année ainsi que des campagnes relayées sur les réseaux sociaux.
- Le marché nocturne avec des producteurs locaux aura lieu le 28 Août.
- Le 29 août auront lieu trois spéciales du Rallye des Vallées sur la commune.
- Deux permis de construire ont été déposés Rue du Bambois et Rue du Chaud Côté.
- Maurice HEIMBURGER, agent ONF, est parti en retraite. Il sera remplacé avec une présence sur le terrain diminuée de 60 %. Monsieur DUCHENE, de Bellefontaine, effectuera l'intérim.
- Daniel GREMILLET et Jean HINGRAY, candidats aux sénatoriales, sont venus se présenter aux trois grands électeurs (Christian VITU, Gilles BONNE et Céline VUILLEMIN).
- De nombreuses fuites d'eau ont été trouvées et réparées sur la commune.
- Les entretiens avec les employés communaux continuent.
- Les travaux de préparation du sol en vue de semis de pins sylvestre ont été commandés.
- Une nouvelle vente de bois scolytés avec la SIAT a été réalisée.
- Les arrêtés préfectoraux concernant la sécheresse seront affichés.
- Les passages piétons sont remis en peinture et une rampe d'accès derrière la MAM sera créée.
- Une enquête a été envoyée aux familles concernant la cantine. Le manque de réponse est décevant. Un MAPA sera réalisé pour un nouveau prestataire.
- L'acquisition d'un logiciel concernant la gestion des services de la cantine et du centre aéré est étudiée.
- Nous sommes dans l'attente de nouvelles directives contre le coronavirus pour l'école et les services périscolaires.
- Un jury improvisé de maisons fleuries a réalisé le tour de la commune.

- Une enquête publique pour la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT doit être réalisée pour fin décembre. Un rendez-vous avec un bureau d'études est pris.
- La visite de Vosges Méthanisation a été très appréciée par les membres du Conseil Municipal présents.